



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE SOCIETE

Transformer une contrainte en opportunité !

Beaucoup d'entre vous considèrent l'Assemblée Générale Ordinaire comme une contrainte. Et si elle devenait autre chose qu'une simple formalité comptable et administrative ? Pourquoi ne pas la considérer comme une véritable opportunité de se retrouver et de réfléchir ensemble au devenir de votre exploitation ?

En effet, l'Assemblée Générale Ordinaire possède un triple rôle dont vous n'avez pas toujours conscience et qui se révèle pourtant primordial pour la pérennité de votre société.

Permettre de faire un point sur la société à un instant donné

Faire un état des lieux de la gestion de l'exploitation est la priorité entendue. Comme vous le savez, plusieurs sujets y sont débattus : fixation de la répartition et affectation du résultat, fixation de la rémunération du travail, arrêté des comptes, etc.

Elle permet également d'observer les succès, par exemple sur l'essai d'une nouvelle culture, ou au contraire les sources de déception afin d'en tirer les conclusions et de prendre les mesures rectificatives adéquates.

Réfléchir aux décisions stratégiques

Vous le savez peut-être moins, l'Assemblée Générale Ordinaire est l'occasion de débattre du devenir de l'exploitation en réfléchissant aux évolutions possibles du système d'exploitation et à son organisation. Elle est également un moyen efficace pour repérer les situations délicates ou qui risquent de le devenir et voir les possibilités concrètes pour y remédier. Par exemple le départ d'un de vos associés à la retraite

et la transmission de son patrimoine ne doivent pas être réfléchis à la dernière minute mais doivent être longuement anticipés pour éviter ou réduire les obstacles pouvant remettre en cause la pérennité de l'entreprise. L'Assemblée Générale Ordinaire est le moment idéal pour en discuter et commencer à réfléchir sur les différentes options possibles qui vous permettront d'envisager le futur sous les meilleurs auspices.

Renforcer les relations entre les associés

L'Assemblée Générale Ordinaire est une occasion privilégiée pour se réunir autour de la table et pour pouvoir discuter des difficultés ou des interrogations qui n'ont pu être abordées au cours de l'année. Profitez de ce moment pour vous exprimer, engager la discussion et faire prendre conscience de certaines réalités du quotidien. L'Assemblée Générale Ordinaire peut désamorcer certaines situations délicates, qui par manque de communication, auraient pu engendrer des conflits. Elle permet ainsi de renforcer les liens entre les associés pour gagner en cohésion et en ambiance de travail.

«*Bien réfléchir aujourd'hui pour mieux avancer demain !*» Telle pourrait être la devise des assemblées générales ordinaires. N'hésitez pas à solliciter l'équipe conseil d'entreprise-sociétés pour réunir les associés avec un regard extérieur.

Marc-Antoine PHILIPPE, juriste

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service économie-sociétés
Tél: 03 87 66 12 38
celine.vendramelli@moselle.chambagri.fr

Point juridique

Le saviez-vous ? Dans le cadre de structures sociétaires (GAEC, EARL ou SCEA), une assemblée générale ordinaire doit être obligatoirement organisée au moins une fois dans l'année et dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social.

Pour être valable, l'Assemblée doit respecter certaines conditions allant de la convocation à la rédaction du procès-verbal constatant les décisions qui ont été prises.

Beaucoup de sociétés n'observent pas cette obligation, mais les conséquences peuvent être importantes : mise en jeu de la responsabilité des gérants, inopposabilité des décisions...

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Accueil du public

A Metz, 64 avenue André Malraux du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Dans les bureaux décentralisés, sur RDV

Morhange, 2 rue du Pratel - Tél. 03 87 66 12 30

Sarrebourg, 33 rue du Général De Gaulle - Tél. 03 87 66 04 41 (sauf le mercredi)

Nous contacter par téléphone : Standard : 03 87 66 12 30

Comité de rédaction du 23/06/17 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.

Un poulet local pour une demande locale

La Chambre d'agriculture coordonne et accompagne la mise en place d'une filière de production de poulets sous signe de qualité Label Rouge en Moselle Sud. Focus sur cette démarche partenariale construite autour de la demande du consommateur.

«**N**os clients mosellans, bouchers -volailleurs et grandes surfaces-, recherchent un poulet de qualité produit en Moselle pour répondre à la demande des consommateurs de plus en plus sensibles aux produits de proximité. Le potentiel est évalué à 2.000 poulets par semaine, ce qui correspond à la production de 8 bâtiments de 400 m²». Cette demande exprimée en 2015 par Bruno Siebert, dirigeant des abattoirs du même nom a fait écho au projet global de la Chambre d'agriculture de la Moselle de créer de la valeur ajoutée dans les exploitations du département.

S'entourer de partenaires

Comment partir d'une page blanche et relever ce défi ?

Tout d'abord, s'entourer des partenaires qui contribueront à la réussite du projet.

Une équipe technique multi-compétences est créée au sein de la Chambre d'agriculture regroupant des compétences gestion de projet, approches économique et juridique et urbanisme.

Dans le même temps, la



Le 20 mai dernier, un déplacement en Alsace a permis aux riverains et aux élus de comprendre les caractéristiques de ce type d'élevage respectueux de l'environnement et du bien être animal.

Chambre d'agriculture noue un partenariat avec Alsace volailles dont la mission est notamment d'apporter un appui technique dans la mise en place de la filière, dans la rédaction du cahier des charges en vue de l'obtention du Label Rouge.

Le Conseil Départemental soutient le projet depuis le départ au travers de sa politique de déve-

loppement de l'agriculture et de recherche de valeur ajoutée.

Faciliter l'émergence des projets

Un projet a plus de chance d'aboutir quand il est porté dans un environnement favorable.

Les partenaires financiers (banques et collectivités) sensibles aux aspects contractuels négociés et au prix de reprise indexé sur le cours de la céréale et à la création d'une filière sous signe de qualité se sont engagés sur le financement a priori des projets avec un taux de subvention avoisinant 40 %.

Réunions de sensibilisation et études de faisabilité individuelles permettent l'identification des agriculteurs candidats. Ils ont reçu un avis favorable début mai. La Chambre d'agriculture les accompagne actuellement sur la mise en œuvre des dossiers techniques, économiques et urbanisme.

Dans le même temps, les conseillers municipaux et les communautés de communes sont informés sur la nature des projets dans les communes concernées. Un voyage organisé en Alsace permet aux riverains et aux élus de comprendre les caractéristiques de ce type d'élevage respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

Les huit premiers bâtiments devraient entrer en production en début d'année 2018.

La production sous Label Rouge	Éléments du futur cahier des charges «LR poulet cou nu noir fermier local»	
Elevage	Nb de volailles maxi par bâtiment	4.400 poulets
	Densité max	11poulets/m ²
	Nb max de bâtiments / exploitation	4 bâtiments de 400 m ²
	Surface de parcours	2 m ² par poulet
Alimentation	Age mini d'abattage	81 jours (à 2, 4 kg poids carcasse)
		75 % à base de céréales (période d'engraissement)



Les huit premiers bâtiments devraient entrer en production en début d'année 2018.

Clotilde GIRARD
Coordinatrice du projet - 06 30 22 17 12
clotilde.girard@moselle.chambagri.fr